

**Compte Rendu
Conseil syndical 27-03-2025**



Le réseau qui rapproche

La séance est ouverte à 12h30

Les élus présents (12) sont :

- M VALLI
- M AVOUAC
- M FAVRE
- Mme ITNAC
- Mme LAFFIN
- Mme LECOURT
- M MARQUET
- M MASSAROTTI
- M MERMIN
- M PERY
- Mme MICHEL
- Mme ANDREOLLI

Le quorum de 11 est atteint

Les élus excusés (10) sont

- Mme BOEX
- M CARME
- M DUCIMETIERE
- M FOREL
- M FOURNIER
- M HARMAND
- Mme IUNCKER GOMEZ
- Mme PAUZE
- M POCHAT BARON
- Mme WATT CHEVALLIER

Les élus ayant donné pouvoir sont au nombre de 2 (de M FOREL à Mme LECOURT et Mme WATT à M VALLI) ce qui amène le nombre de votants à 14.

- ✓ *Choix du secrétaire de séance : Mme Sheila MICHEL est désignée*
- ✓ *Information des décisions du Président prises par délégation du Conseil*

1. Conseil syndical – Approbation du compte-rendu du CS du 20-02-2025

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

2. CFU 2024 -Budget principal

M VALLI rappelle la nouveauté du CFU qui constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion et souligne la bonne tenue des comptes permettant au SM4CC de se développer.

Il présente le tableau du rapport de synthèse ; Pas de remarques

M VALLI sort et laisse la place à M FAVRE, VP pour laisser l'assemblée voter.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

3. CFU 2024 – Budget annexe

Le président présente le tableau du rapport de synthèse ; Pas de remarques

M VALLI sort et laisse la place à M FAVRE, VP pour laisser l'assemblée voter.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

4. Finances – Budget principal – affectation de résultat

Présentations des chiffres

Le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement. Il est donc nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

5. Finances – Budget Annexe – affectation de résultat

Présentations des chiffres

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

6. Finances – Budget principal 2025

Le président propose les équilibres au regard des dépenses et recettes envisagées et retenues

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	576 195,00 €	Recettes	9 863 210,00 €
Dépenses	576 195,00 €	Dépenses	9 863 210,00 €

Au cours de la discussion en séance, les élus estiment que des dépenses reprises dans le budget annexe sont en substance des dépenses liées à l'offre jeune qui sera lancée cet été à destination du public scolaire (12-18 ans) et liées au fait que ces jeunes souscrivent un abonnement au transport scolaire.

Ces dépenses liées juridiquement aux abonnements au transport scolaire sont :

- L'offre VLS gratuite de 12h par semaine toute l'année soit pour une année pleine un coût estimé à 64500€ (32250€ pour le second semestre)
- Les ateliers familles estimés en année pleine à 1760€ (880€ pour le second semestre 2025)
- La fourniture d'un kit sécurité au public jeune en ateliers estimée à 44000€ en année pleine (22000€ pour le second semestre)

Aussi il est demandé de basculer sur le Budget Principal 2025 les sommes précitées pour un total de 55130€ pour 6 mois (second semestre 2025).

De même les élus estiment que le défi des écoliers mis en en place en 2025 pour un coût estimé à 22440€ relève également du budget principal car destiné à inciter nos jeunes à utiliser des moyens de transports plus propres et plus durables.

Cette somme sera donc basculée au budget principal 2025.

Il est demandé que ces amendements pris en séance soient inscrits au PV et que les délibérations concernées (vote du budget principal 2025 et vote du budget annexe 2025) soient modifiées en conséquence.

Pas d'autres remarques.

Vote à l'unanimité

7. Finances – Budget annexe 2025

Le président propose les équilibres au regard des dépenses et recettes envisagées et retenues

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes	608 246,00 €	Recettes	5 300 221,00 €
Dépenses	608 246,00 €	Dépenses	5 300 221,00 €

Au cours de la discussion en séance, les élus estiment que des dépenses reprises dans le budget annexe sont en substance des dépenses liées à l'offre jeune qui sera lancée cet été à destination du public scolaire (12-18 ans) et liées au fait que ces jeunes souscrivent un abonnement au transport scolaire.

Ces dépenses liées juridiquement aux abonnements au transport scolaire sont évaluées à 55130€ pour 6 mois.

Aussi il est demandé de basculer sur le Budget Principal 2025 les sommes précitées pour un total de 55130€ pour 6 mois (second semestre 2025).

De même les élus estiment que le défi des écoliers mis en en place en 2025 pour un coût estimé à 22440€ relève également du budget principal car destiné à inciter nos jeunes à utiliser des moyens de transports plus propres et plus durables.

Cette somme sera donc basculée au budget principal 2025.

Il est demandé que ces amendements pris en séance soient inscrits au PV et que les délibérations concernées (vote du budget principal 2025 et vote du budget annexe 2025) soient modifiées en conséquence.

Pas d'autres remarques - Vote à l'unanimité

8. Finances – appel de participations aux EPCI membres

Le président précise que le total demandé de 725000 euros n'évolue pas.

Au regard de la démographie de chaque epci et des montants de CFG, le tableau 2025 est le suivant

Clé de répartition	POPULATION 33.33%	CFG 66.67%	TOTAL 25% des besoins de financement du schéma
CCFG	28.60% 69 104 €	17.82% 86 140 €	21.41% 155 244 €
CCPR	29.99% 72 459 €	28.32% 136 910 €	28.88% 209 369 €
CCAS	20.96% 50 656 €	32.30% 156 143 €	28.52% 206 799 €
CC4R	20.45% 49 424 €	21.55% 104 164 €	21.18% 153 588 €
TOTAL	100% 241 643 €	100% 483 357 €	100% 725 000 €

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

9. Proxivélo- convention avec la SPL Ecomobilité – avenant 1

Le président rappelle que cet avenant a pour objet de modifier :

- Le nombre de jours nécessaires à l'accomplissement du service « Proxi Vélo » ;
- Les coûts jours de chaque intervenant de l'Agence Ecomobilité ;
- La clause d'assurance ;
- La clause relative aux modalités de facturation ;
- La clause relative à l'encaissement des recettes.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

10. Proxivélo- convention avec la SPL Ecomobilité – Mise à disposition de locaux

Le président indique qu'il convient d'actualiser les conventions de mise à disposition de locaux Proxi Vélo et biens meuble.

Les antennes Proxi Vélo sont rappelées :

- A Bonneville : au 157 rue Pertuiset, dans l'espace de coworking « L'Echappée », situé entre la gare de Bonneville et son centre-ville
- A La-Roche-sur-Foron : au 383 avenue de la Gare, en face de la gare de La-Roche-sur-Foron

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

15. SERM – Convention pour l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du SERM Franco-Suisse

Le président rappelle que la démarche de services express régionaux métropolitains vise à renforcer l'intégration des transports et à élaborer un dossier de demande de statut SERM, tel que défini par le Code des transports et la loi, permettant de structurer la gouvernance, le plan de financement et le schéma de desserte à moyen et long terme ;

A ce titre, la convention jointe en annexe a précisément pour objet d'organiser la réalisation conjointe des études de préfiguration du SERM franco-suisse, d'en préciser le financement, le calendrier, la gouvernance technique et politique.

Il rappelle que la participation de Proximiti demandée pour cette préfiguration s'élève à 39 994 €.

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

Pas de questions diverses

La séance est levée à 14h00

Le Président,

M. Stéphane VALLI



56, place de l'Hôtel de ville
74130 BONNEVILLE

Le secrétaire de séance,

Mme Sheila MICHEL

- A Reignier : au 40 rue de Bellecombe dans l'ancien bâtiment voyageurs de la gare de Reignier-Esery
- A Fillinges : au 663 route de la Vallée du Giffre sous les nouvelles halles du Pont de Fillinges

Monsieur le Président rappelle également le lieu de stockage existant :

- A Ayse : au 52 route des Îles

Pas d'autres remarques - Vote à l'unanimité

11. Proxivélo- convention de refacturation avec la CC A&S - travaux local proxivélo Reignier

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

12. Proxivélo- Actualisation des tarifs

Le président présente les tarifs proposés

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

13. Proxivélo- Mise en place de VLS

Suite au bureau du 23 octobre 2023 qui a émis le souhait de développer l'activité des points Proxi Vélos et des vélos en libre-service, les communautés de communes d'Arve et Salève, du Pays Rochois et de Faucigny Glières ont répondu favorablement à l'implantation de stations de Vélos à Assistance Electrique en Libre-Service (VAELS) (la communauté de communes des 4 rivières estimant quant à elle prématurée l'implantation de stations de Vélos à Assistance Electrique en Libre-Service (VAELS) sur son territoire).

Aussi le président propose d'implanter cette année au minimum 2 stations par EPCI volontaire afin de pouvoir évaluer efficacement ce nouveau service. Ce sera une première phase d'expérimentation et il est souhaité, si cela s'avère positif, de développer ce service en ajoutant d'autres stations dans les prochaines années.

Le Président informe que la mise en place de stations de VAELS se fera par le SM4CC en lien avec la SPL Ecomobilité Savoie Mont-Blanc (AESMB).

Pas de remarques - Vote à l'unanimité

14. RH – Création d'un emploi non permanent

Monsieur le Président expose qu'il apparaît nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le cadre de la mise en œuvre des actions de communication du SM4CC sur l'ensemble des supports dédiés et notamment sur les points suivants :

- Phase 2 de Bus Agile
- Reprise des mobilités alternatives

Le président précise que cette création de poste non permanent permettra de renforcer la personne en charge de la communication (actuellement à 80%) pour une durée d'un an.